



Œconomia

History, Methodology, Philosophy

13-1 | 2023

Varia

Ève Chiapello, Antoine Missemmer et Antonin Pottier (dir.), *Faire l'économie de l'environnement*

Jean-Michel Salles



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/oeconomia/14015>

DOI : [10.4000/oeconomia.14015](https://doi.org/10.4000/oeconomia.14015)

ISSN : 2269-8450

Éditeur

Association Œconomia

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2023

Pagination : 119-124

ISSN : 2113-5207

Référence électronique

Jean-Michel Salles, « Ève Chiapello, Antoine Missemmer et Antonin Pottier (dir.), *Faire l'économie de l'environnement* », *Œconomia* [En ligne], 13-1 | 2023, mis en ligne le 01 mars 2023, consulté le 28 juin 2023. URL : <http://journals.openedition.org/oeconomia/14015> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/oeconomia.14015>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Ève Chiapello, Antoine Missemmer et
Antonin Pottier (dir.), *Faire l'économie
de l'environnement*

Paris : Presses des Mines, 2020, 216 pages, 978-235671596-8

Jean-Michel Salles*

L'ouvrage coordonné par Ève Chiapello, Antoine Missemmer et Antonin Pottier réunit un ensemble de contributions proposant une vision ka-léidoscopique de la façon dont les questions d'environnement sont saisies par l'économie, ou pas. Le titre retenu souligne malicieusement l'ambivalence qui donne son unité à ces contributions hétérogènes et souvent passionnantes. Le contenu global en est bien synthétisé en quelques phrases :

Ces contributions couvrent des échelles différentes : les instruments, les approches diverses au sein de la discipline économique, les relations entre économie et autres disciplines. Elles sont également complémentaires dans leurs objets : l'énergie et la pollution atmosphérique, les dommages environnementaux et les modes de gestion des ressources rares, la biodiversité et les services écosystémiques. Cette double complémentarité permet d'offrir un regard pluriel sur les enjeux de la mise en théorie économique de l'environnement. Chacune de ces contributions souligne la nécessité de corriger les défauts des modes de gestion contemporains, tout en entrevoyant un avenir possible pour la discipline économique au sein d'une constellation plus large de rationalités (16).

La contribution de Dominique Pestre (« Comment l'environnement a été géré depuis 50 ans ») propose une forme d'autopsie, qu'il espère prématurée, des formes de gestion de l'environnement du dernier demi-siècle, sous la forme d'un tableau historique qui met en exergue le rôle des économistes. Comme le montre bien ce texte court mais érudit, les causes du constat d'échec sont multiples et se situent à la fois dans les stratégies des firmes multinationales, le manque d'ambition

* CNRS, UMR5211 CEE-M, Université de Montpellier. jean-michel.salles@umontpellier.fr

ou la compromission des personnels politiques, mais aussi dans les priorités de larges pans des populations, tous attaché au compromis fondateur des Trente glorieuses sur la primauté de la croissance économique comme condition d'une redistribution des richesses toujours inachevée.

Eve Chiapello (« La financiarisation de la politique climatique dans l'impasse ») propose à la suite une analyse des limites rencontrées par la financiarisation de la politique climatique en revenant sur la réalité de ce qu'il est convenu d'appeler la « finance verte ». Elle met bien en évidence que la logique de ces instruments, supposés drainer les flux financiers vers des investissements favorables à l'environnement, est largement dépendante de l'argent public dont l'usage est désormais très contraint. Elle nous permet de comprendre les ambiguïtés de cette notion qui vise bien à faciliter le financement de projets labellisés « verts » en faisant émerger « une nouvelle chaîne d'investissement avec ses acteurs spécialisés » (52), mais ne détourne pas les financements existants des industries « brunes » comme les énergies fossiles. Il aurait peut-être été utile de préciser que les ressorts de son efficacité ne sont pas simples : s'agit-il seulement de prioriser des activités labellisées « vertes » ou de créer aussi des incitations au sein des secteurs pollueurs en faveur de pratiques plus vertueuses ?

Sara Angeli Aguiton (« La pluie, le rendement et l'assurance ») analyse la mise en économie du changement climatique à partir des assurances indicielles en s'appuyant sur leur première mise en œuvre sur différents segments de l'agriculture sénégalaise. Elle décrit la construction des dispositifs indispensables à la mise en place de ce mécanisme assurantiel sous une forme qui tient parfois le lecteur en haleine, comme s'il lisait un roman. S'appuyant sur des citations recueillies auprès des acteurs, elle met en évidence un aller-retour entre des actions très concrètes, comme la construction de l'indice mesurant le déficit pluviométrique ou le déploiement d'un réseau de pluviomètres permettant à l'assureur (public, aucun privé ne s'étant encore aventuré sur ce territoire incertain) de l'objectiver, et sa nécessaire abstraction par le mécanisme assurantiel. La question de l'acceptation de ce mécanisme de responsabilisation est ici centrale et très bien illustrée par le récit du moment de vérité, quand pour la première fois le mécanisme est activé : les assurés sont indemnisés et les autres acceptent de ne pas l'être. *In fine*, on comprend bien comment cette mise en économie du déficit pluviométrique implique de le cibler comme priorité parmi les changements environnementaux, de le mesurer et d'en compenser les conséquences en termes de pertes de production. Ce qui conduit l'autrice à

qualifier ce mécanisme assurantiel d'instrument de politique de l'environnement « à l'ancienne », malgré son caractère innovant.

Julien Vincent (« Gouverner les hectares fantômes ») propose une lecture anthropologique de la colonisation anglaise de la Nouvelle-Zélande qui montre de façon passionnante le rôle central joué par l'organisation comptable retenue par la *New Zeland Company* et les usages de la cartographie pour construire une appropriation qui n'était pas toujours sécurisée. Le lien fait entre ces objets techniques et les constructions intellectuelles des économistes anglais de la première moitié du 19^{ème} siècle met en évidence que, ici aussi, les faits et les théories entretiennent des relations complexes et parfois fertiles.

Liliana Doganova et Brice Laurent (« Le domaine du marché ») analysent la mise en œuvre des « marchés environnementaux » sous l'angle de la frontière entre économie et politique. Les auteurs évitent prudemment de les considérer comme deux domaines empiriques qu'il s'agirait de relier ou de séparer, mais, ce faisant, ils font l'économie d'une définition de ce que sont les marchés et la politique. À l'issue de la lecture, on peut penser que les marchés caractérisent des situations dans lesquelles les choix sont fait par les individus au sujet d'objets stables et transférables, alors que la politique désigne des pratiques dans lesquelles les choix sont issus de délibérations collectives relatives à la fois à des arbitrages et à la nature des objets sur lesquels ils portent (comme le caractère durable des biocarburants). Cette vision leur permet d'analyser le « marché carbone européen » comme un prolongement d'un « marché des technologies » qui, en devenant « marché d'émissions », s'isole du politique en définissant ce que les économistes qualifieraient de « bien homogène » (on peut définir des unités d'émissions équivalentes, alors que les technologies sont nécessairement hétérogènes). Leur analyse met clairement en évidence que cette séparation (« *boundary work* ») est inévitablement artificielle et doit sans cesse être renégociée.

Antonin Pottier (« L'équivalence entre gaz, de Montréal à Kyoto ») approfondit la question de la mise en équivalence en montrant comment dans les négociations des deux protocoles de Montréal (1987, de la Convention de Vienne sur les substances appauvrissant la couche d'ozone) et de Kyoto (1997, de la Convention-cadre sur le changement climatique), ce qui peut apparaître comme un simple calcul technique – favorisant la recherche d'efficacité économique en faisant porter les efforts de réduction des émissions sur les substances les plus faciles à limiter –, est aussi le reflet des conflits d'intérêts entre les puissances qui négocient. Il met en évidence que le calcul *Ozone Depletion*

Potential (qui mesure la capacité d'une molécule à détruire de l'ozone) qui construit l'équivalence entre les gaz qui catalysent la destruction de l'ozone stratosphérique a changé quatre fois en dix ans, tandis que le Potentiel de Réchauffement Global utilisé pour les gaz à effet de serre n'a pas suivi l'évolution des connaissances. Alors que les facteurs d'incertitudes étaient similaires, cette différence est interprétée comme reflétant le fait que les politiques de lutte contre le changement climatique avaient plus besoin de créer de la stabilité pour attirer les investisseurs.

L'analyse d'Alain Nadaï (« Mettre le vent en tension ») porte sur la « matérialité » de la mise en économie d'une ressource énergétique renouvelable : le vent. Elle met bien en évidence chacune des étapes d'une chaîne de traduction qui, tour à tour, enrichit le vent (tarif d'achat avantageux de l'éolien), le met en gisement (identification des bons sites), l'« harnache » (conception des éoliennes), convertit son énergie (transformation en électricité adaptée au réseau), partage des courants avec les oiseaux migrateurs et négocie son insertion dans les paysages pour en faire une marchandise. Des contre-exemples étrangers montrent que les modalités de cette chaîne ne sont pas inéluctables, et que d'autres formes d'incitations ou de négociations peuvent conduire à d'autres modalités de traductions entre la ressource et ses usages finaux. Ces constats conduisent l'auteur à plaider pour des analyses singulières qui permettraient d'élargir les cadres analyse et les pratiques qui en sont issues. Dans le cas de l'éolien, d'autres schémas incitatifs auraient sans doute conduit à d'autres formes de « commodification ».

Philippe Quirion (« Les instruments de marché dans la lutte contre le changement climatique : quel bilan ? ») part du double constat de l'importance du recours aux « instruments de marché » dans les politiques climatiques et de la faiblesse des résultats enregistrés. Il analyse successivement (i) les systèmes de quotas échangeables (dont l'efficacité a été minée par des surallocations initiales) ; (ii) les certificats d'économie d'énergie (dont l'efficacité apparente après l'affichage d'objectifs ambitieux bute sur la difficulté d'apprécier l'additionnalité, c'est-à-dire que le projet va réellement plus loin que les pratiques courantes en matière de réduction ou de séquestration des émissions de gaz-à-effet-de-serre) ; (iii) les quotas d'énergie renouvelables liés à un marché de certificats verts (dont l'efficacité apparaît moindre que celle des tarifs d'achat garantis). Ces succès mitigés le conduisent à souligner par contraste les résultats obtenus par les instruments réglementaires ou fiscaux. L'auteur conclut en soulignant que l'enthousiasme des

décideurs pour les instruments dits « de marché » traduit sans doute leur difficulté à distinguer les vertus théoriques de ces instruments des limites de leur efficacité pratique. Il appelle les chercheurs à produire des synthèses plus circonstanciées à destination des décideurs et les acteurs à mettre à disposition des analyses d'information plus précises.

Juliette Rouchier (« Modéliser l'environnement avec l'économie : deux approches ») contraste (i) la prise en compte des changements de conditions de vie ou de production à travers l'évaluation économique et (ii) l'analyse des institutions qui permettent la gestion durable des ressources à travers la théorie des communs. L'évaluation économique est analysée à travers le cas d'une analyse coûts-avantages d'un accident nucléaire majeur qui permet de mettre en évidence l'importance de la construction pluridisciplinaire d'un contrefactuel crédible. Malgré les coûts liés à la santé et aux vies humaines, ce sont les impacts sur la production agricole et les exportations de vin qui ressortent les plus lourds, reflétant un « ordre des choses » un peu surprenant et critiqué. L'auteur s'emploie ensuite à montrer en quoi l'école des communs constitue une autre forme d'économicisation des questions d'environnement, « un cadre analytique plus qu'une théorie », qui peut être modélisé par la simulation multi-agents. Au-delà des questions sur la validation des théories mobilisées, cette approche offre des possibilités étendues pour étudier les conditions favorisant la coopération en vue d'une meilleure gestion de la ressource. L'auteur ne méconnaît pas les limites des deux approches : les modèles ostromiens intègrent mal les différences de conception du monde et les relations de pouvoir asymétriques ; les évaluations perdent de leur crédibilité quand elles portent sur des transformations irréversibles. Mais elle fait le pari de l'optimisme en soulignant leur complémentarité.

Harold Levrel et Antoine Missemer (« L'émergence d'un 'monde écologique' ») s'appuient sur la théorie des mondes communs et de la justification pour évaluer si un « monde écologique » (Lafaye et Thévenot, 1993) tend à se concrétiser. Pour cela, ils puisent dans les nombreuses écoles de pensée qui ont précédé le succès du *New Public Management* pour interpréter le constat de ses limites : les projets de soumissions de la nature à la logique économique (évaluation économique des actifs naturel ou développement des instruments dits « de marché ») sont parfois abandonnés en faveur d'approches visant plus directement la préservation ou la restauration des écosystèmes. Ainsi, revenant sur les conclusions pessimistes mais anciennes de Lafaye et Thévenot, ils identifient un ensemble d'évolutions dans la production d'indicateurs et dans le statut juridique de la nature qui les conduisent

à considérer que les bases du monde écologique tendent à émerger. Ils restent cependant prudents dans leur évaluation, et on doit reconnaître avec eux que les avancées restent fragiles.

Pour conclure, l'un des principaux enseignements qui traverse plusieurs des textes réunis dans cet ouvrage est que la mise en économie de l'environnement, si elle veut tenir sa promesse d'efficacité sociale, suppose de chercher, sous la complexité et la singularité des enjeux, des possibilités de mise en équivalence qui impliquent de les simplifier. Plus spécifiquement, toutes ces analyses mettent en évidence qu'il n'est jamais simple de simplifier, et que ces chemins sont vulnérables aux affrontements et aux pressions des intérêts bien constitués. Ces intérêts ont eu le temps de se mettre en place, alors que la prise en charge des questions d'environnement est, on est tenté de dire « par nature », une question qui implique l'innovation. Ainsi, le lecteur retrouve dans la diversité des contextes et des approches, un panorama des mécanismes par lesquels les formes d'institutionnalisation des problèmes d'environnement dans les politiques sensées les résoudre conduisent souvent à rétrécir l'étendue de leur prise en charge, justifiant ainsi pleinement le titre retenu pour cet ouvrage. Ce compte rendu tardif incitera, espérons-le, de nouveaux lecteurs à revenir vers cet ouvrage très riche de la diversité des analyses réunies.

Référence bibliographique

Lafaye, Claudette, et Laurent Thévenot. 1993. Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue Française de Sociologie*, 34(4): 495-524.